

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 463

présenté par

Mme Corneloup, M. Tryzna, M. Brigand, Mme Sylvie Bonnet, M. Portier et Mme Minard

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.